

Le lundi 08 septembre 2025 à 18 heures trente minutes, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 26/08/2025, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Catherine VÉROVE, Messieurs, Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Pascal DUQUESNE, Louis BOUTROY,
Florence DUFOSSÉ, élue secrétaire de séance

Etait absent excusé : Louis KALTENBACH , Adrien BOLLART

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Création d'un poste temporaire de secrétaire de mairie

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Me Poiret Nathalie DGS est en arrêt maladie, il sollicite donc l'accord de l'assemblée pour recruter Me Barbara Ghislain, qui est actuellement agent au SIRB à 28H par semaine.

Par conséquent souhaite la recruter 12H par semaine sur le poste de Me Poiret. Elle sera rémunérée dans les mêmes conditions de Me Poiret.

Ca sera la création d'un poste non permanent suite à l'accroissement d'activité.

A l'unanimité des présents l'assemblée accepte cette création de poste.

Contrat de remplacement :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que si Madame POIRET Nathalie ne reprend pas le travail le 22 Septembre 2025, et considérant que les 12 heures recrutées par la délibération numéro 28/2025 ne seront pas suffisantes.

Par conséquent, il sollicite l'accord de l'assemblée pour recruter un second poste pour une durée de 16 heures semaines, à partir du 25 Septembre 2025 jusqu'au retour physique de Madame POIRET Nathalie.

A l'avenir l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à recruter un agent ou deux agents pour le remplacement en arrêt maladie.

Les agents contractuels sont éligibles au RIFSSEP conformément aux délibérations 68.2017 et 19.2018.

L'assemblée émet un avis favorable.

Proposition d'un contrat de reconversion en alternance pour une formation petite enfance

Ce contrat serait conclu entre le centre de formation Jean Bosco sur la commune de Guînes, la commune d'Escalles service école et l'intéressée qui est Madame Florence DUFOSSE.

Considérant qu'il y a une situation de handicap, la commune sera subventionnée à hauteur de 80% du salaire brut par le FIPHFP.

L'intéressée sera mise à disposition de l'enseignante en maternelle de 9 heures à 10 heures 30 et de 14 heures à 16 heures 30 et assurera une partie du service de cantine.

Considérant que les deux communes du RPI (Peuplingues et Escalles) sont concernées. La commune de Peuplingues a émis un avis favorable.

Après discussion, après vote, elle émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le centre Jean Bosco et à solliciter la subvention auprès du FIPHFP et demande un versement de l'aide tous les trimestres.

Cette convention fera appui du contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des présents.

Instauration de la servitude de la résidence principale

A l'unanimité des présents, l'assemblée demande réflexion et ce sujet sera revu ultérieurement.

Renouvellement du Label « Grand Site de France »

A l'unanimité des présents, l'assemblée a émis un avis favorable.

Devis chauffage mairie

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a décidé un programme de maîtrise de l'énergie sur trois ans.

L'école et la mairie sont éclairés en LED.

Le chauffage des bureaux mairie a été équipé de radiateurs nouvelle génération programmables à distance en 2024.

Cette année, il propose la salle de réunion avec le même équipement pour un coût de :

Fournitures	2753,36 HT	3304,03 TTC
Main d'œuvre	333.93 HT	333.93 TTC
Total	3087,29 HT	3 637,96 TTC

A L'unanimité, l'assemblée accepte cette proposition, et sollicite un fond de concours auprès de Grand Calais Terres et Mers dans le cadre de l'économie d'énergie suivant le plan de financement joint.

Adopté à l'unanimité des présents.

Dépenses TTC	Recettes	
3 637,96	Participation de la commune auto-financement 50% du HT	1 543,65
	TVA	550,67
	Fond de concours sollicité 50% du HT	1 543,65
TOTAL 3 637,96		3 637,96

Délibérations modificatives

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux décisions précédentes, il faut équilibrer les décisions budgétaires, il propose donc la délibération modificative suivante sur le service école.

62307 Code INSEE	ESCALLES BUDGET COMMUNAL	DM n°4 2025
---------------------	-----------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

charges de personnel

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60638 : Vêtements de travail	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-818 : Divers services extérieurs	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8288 : Autres services extérieurs	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 050.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8211 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8413 : Personnel non titulaire	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	250.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7478 : Participations autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 300.00 €	3 300.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total Général	2 000.00 €		2 000.00 €	

Adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux décisions précédentes, il faut équilibrer les décisions budgétaires, il propose donc la délibération modificative suivante sur le service mairie.

62307	ESCALLES	DM n°5 2025
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Chauffage mairie

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-101 : MATERIEL	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-123 : Tap Cul	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux décisions précédentes, à savoir le recrutement de deux agents contractuels pour assurer le secrétariat de la mairie, il est obligatoire d'approvisionner le 6413 Personnel non titulaire pour un montant de 7 000 euros à prélever sur le 615231.

62307	ESCALLES	DM n°6 2025
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

charge de personnel

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Adopté à l'unanimité des présents.

Questions diverses

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a décidé lors de l'élaboration du budget primitif 2025 d'accorder des subventions à divers organismes :

AFAPEI	50.00
AFM	40.00
COMITE DES FETES	1 600.00
CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICOLE	50.00
INSTITUT PASTEUR LILLE	40.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	40.00
MEMORIAL OTAN	50.00
NOUVELLE ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUE	40.00
STE CHASSE DU BLANC NEZ	160.00

A l'unanimité des présents, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à payer les dites subventions

Tarif repas cantine

Mr le Maire informe l'assemblée qu'en accord avec la commune de Peuplingues le tarif du repas cantine a été modifié de 3.20 euros à 3.25 euros.

Adopté à l'unanimité des présents.

La réunion s'est terminée à 20h15